



Bureau National - 55 rue de Lyon - 75012 PARIS - ☎ 01 44 67 83 30 - 📠 01 44 67 84 20 - secretariat@scsi-pn.fr

Réf. : BN/JMB/2017 n° 24

Paris, le 19 Mai 2017

Monsieur le Ministre,

Le SCSI-CFDT, syndicat majoritaire des cadres de la Police Nationale et fondateur du Conseil Européen des Syndicats de Police (CESP), prend acte des intentions réformatrices louables affichées par le nouveau Président de la République.

En effet, vingt ans de réformes binaires et politisées doivent laisser place à une approche pragmatique et prospective. Le constat est aujourd'hui alarmant : le ministère de l'intérieur est léthargique et nécessite de profondes réformes. Il est temps de sortir des approximations, des réformes inabouties et des effets d'annonces circonstanciées. Il est nécessaire d'avoir une véritable vision pour l'avenir de la sécurité des français.

Sur la sécurité

Depuis de nombreuses années les questions de sécurité ont été un enjeu de politique politicienne opposant répression et prévention, police et justice. Le SCSI pense différemment le processus pénal, dans son ensemble, pour adapter la politique pénale aux enjeux sécuritaires.

Ainsi, les propositions du Président de la République adressées aux policiers, alors candidat, en matière de simplification de la procédure pénale et de recentrage des policiers sur les missions de police du quotidien, tant de fois annoncées, doivent désormais être mises en œuvre dans les plus brefs délais. Il y a urgence.

Si la réforme en matière de procédure pénale s'impose, le SCSI attire l'attention du gouvernement sur son corollaire : le code pénal. Son contenu et ses applications sont souvent considérés comme immuables, sans tenir compte des évolutions de la délinquance et des nouveaux enjeux sécuritaires.

Par ailleurs, le rattachement de la gendarmerie au ministre de l'intérieur, s'est effectué sans une réelle réflexion de fond concernant la structuration des forces de sécurité et les doctrines d'emplois. Force est de constater que nous sommes aujourd'hui le seul pays européen à disposer de deux forces (dont une d'essence militaire...) plus concurrentes que complémentaires pour assurer les missions de sécurité de nos concitoyens. Si la fusion des deux forces à jusqu'à présent été écartée, il est incontestable que la dualité empêche les réformes de fond, génère des inégalités pour des agents aux missions strictement identiques, pire crée des doublons opérationnels et financiers dans un contexte budgétaire contraint. Il convient aussi de corriger les incohérences hiérarchiques en alignant les modes de recrutement.

Sur l'organisation de la police nationale

Il est nécessaire de repenser l'organisation de la police nationale de manière verticale et horizontale. Ainsi, doit-elle s'adapter à la réforme administrative des régions, décentraliser et unifier son commandement à cet échelon.

Par ailleurs, la prolifération des cellules de coordination, symptôme d'une organisation en « tuyaux d'orgues », doit laisser place à des structures nationales définies autour de grands pôles correspondant aux missions essentielles de sécurité : judiciaire, ordre public, renseignement, police du quotidien ...

D'autre part, la création d'un site unique de formation initiale et continue pour l'ensemble des cadres actifs de la police et de la gendarmerie est nécessaire et incontournable (cf. rapports Cour des Comptes, IGA).

Sur la gestion des ressources humaines

Notre institution apparaît comme le parent pauvre, en matière d'accompagnement et de soutien, au regard des conditions d'exercice difficiles. Elles se traduisent par un mal être persistant des policiers. Le management est dans l'incapacité d'endiguer les risques psychosociaux.

L'aménagement du temps de travail n'est toujours pas en conformité avec la directive européenne : il est trop facile de vouloir en refuser l'application alors que la classe politique n'a de cesse de saluer l'investissement des policiers, aujourd'hui exténués. Seule une « révolution culturelle » et une réorganisation des services permettrait aux policiers de bénéficier de repos indispensables à la bonne exécution de leurs missions et à la préservation de leur santé.

Par ailleurs, à l'appui du dernier PPCR, rien n'est engagé en matière de logement, restauration en horaires atypiques et contribution à la souscription de la complémentaire santé.

La police nationale mérite une direction des ressources humaines renouvelée, une formation des cadres unifiée, une culture managériale nouvelle. Il faut proposer à chacun des policiers un vrai parcours professionnel décroisé qui valorise les différentes expériences acquises et ouvre des perspectives. Ils doivent par ailleurs, se sentir soutenus et honorés en parité avec leurs homologues de la gendarmerie (titres honorifiques, distinctions, galonnage).

Toutes ces réformes ne peuvent s'inscrire que dans un plan pluriannuel volontariste et ambitieux. Un dialogue social constructif doit permettre de moderniser ce ministère sclérosé afin d'améliorer la sécurité des français, les conditions d'exercice des policiers et leur redonner confiance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,

Jean-Marc BAILLEUL

Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau

75800 - PARIS CEDEX 08